



● **CONCOURS
INTERNATIONAL
D'ARCHITECTURE
POUR LE
NOUVEAU STADE
ROLAND-GARROS**

EXPOSITION DU 9 JUILLET AU 30 AOUT 2009

**PAVILLON de
l'ARSENAL**

CENTRE D'INFORMATION, DE
DOCUMENTATION ET
D'EXPOSITION
D'URBANISME ET
D'ARCHITECTURE DE
PARIS

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	3
CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE POUR LE NOUVEAU STADE ROLAND-GARROS	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
Architectes invités :	
MARC MIMRAM, ARCHITECTE (PROJET LAURÉAT)	7
ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC	9
PAUL ANDREU ARCHITECTE PARIS ET RICHEZ_ASSOCIÉS	10
RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP	11

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE POUR LE NOUVEAU STADE ROLAND-GARROS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal
Présentée du 9 juillet au 30 août 2009

Roland-Garros fait partie du patrimoine sportif parisien. Avec près de 450.000 spectateurs et 3 milliards de téléspectateurs dans 195 pays, les Internationaux de France sont un événement majeur du sport mondial et une des plus prestigieuses vitrines de Paris.

Pour confirmer les internationaux de France parmi l'élite mondiale et conserver sa compétitivité avec les autres tournois du Grand Chelem, la Fédération Française de Tennis a souhaité lancer un concours international d'architecture pour concevoir le nouveau stade Roland-Garros.

Ce nouvel équipement permettra de doter le Tournoi d'un court central moderne de 15 000 places équipé d'une couverture mobile et de deux courts couverts annexes de 2500 et 1000 places. Fonctionnant en synergie avec le site de Roland-Garros pendant les Internationaux de France, ce nouveau stade pourra accueillir d'autres compétitions de tennis et permettre de mener à bien les actions de service public dévolues par l'Etat à la Fédération Française de Tennis en particulier ses actions éducatives et sociales.

L'exposition présente les propositions très détaillées des quatre équipes internationales d'architecture invitées à concourir : Paul Andreu et Richez associés/ Marc Mimram/ Renzo Piano/ Christian de Portzamparc. Croquis, plans, images de synthèse, film d'animation et maquettes invitent les visiteurs à découvrir l'ensemble des propositions pour ce nouvel équipement qui associe qualité architecturale et paysagère tout en développant des solutions innovantes de développement durable conformément aux exigences du Plan Climat de la Ville de Paris.

Maîtrise d'ouvrage:

Fédération Française de Tennis

Equipes d'architectes invitées:

- Atelier Christian de Portzamparc
- Paul Andreu architecte Paris et Richez_Associés
- Marc Mimram, architecte (projet lauréat)
- Renzo Piano Building Workshop

CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE POUR LE NOUVEAU STADE ROLAND-GARROS

MAÎTRE D'OUVRAGE

Fédération Française de Tennis (FFT)

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

ICADE Promotion

TYPE DE CONCOURS

Concours restreint

PLANNING DU CONCOURS

15 octobre 2008 : Publication de l'appel à candidatures

10 décembre 2008 : Sélection des 4 équipes

9 avril 2009 : Remise des projets

13 mai 2009 : Jury de désignation du lauréat

COMPOSITION DU JURY

Collège « Financeurs »

M. Jean Gachassin, Président de la FFT, Président du Jury
Mme Anne Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris, Chargée de l'Urbanisme et de l'Architecture

M. Raymond-Max Aubert, Président du CNDS

M. Dominique Malcotti, Trésorier général de la FFT

M. Bernard Giudicelli, Vice-Président Délégué de la FFT en charge de Roland-Garros

Collège « Personnes Qualifiées »

M. Gilbert Ysern, Directeur Général de la FFT

M. Alain Riou, Directeur Général Adjoint de la FFT

M. Patrice Dominguez, Directeur Technique National de la FFT

M. Cédric Pioline, Ancien Joueur de haut niveau et responsable du haut niveau à la FFT

M. Jean Gautier, Directeur de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication

Collège « Architectes et hommes de l'art »

Mme Dominique Alba, Architecte, Directrice du Pavillon de l'Arsenal
M. Patrice Batsalle, Trésorier du Conseil National de l'Ordre des Architectes

M. Paul Chemetov, Architecte

M. Jean-Claude Dumont, Président de l'EMOC

M. Jean-Pierre Picquot, Ingénieur, Président de la Commission des Travaux de la FFT

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉTUDES

Août 2009 : Validation de la reprise d'esquisse

Décembre 2009 : Validation de l'APS

Février 2010 : Validation du PC

Mars 2010 : Dépôt du PC

Juin 2010 : Validation de l'APD

Novembre 2010 : Validation dossier PRO/DCE

Mars 2011 : Obtention du Permis de construire

HISTORIQUE SOMMAIRE DU TOURNOI ET DE SON STADE

Les Championnats de France sont organisés pour la première fois sur les courts du Racing Club de France en 1891 ; ils sont alors réservés aux seuls licenciés des clubs français. En 1925, ces championnats sont ouverts aux joueurs étrangers et prennent le nom de Championnats Internationaux de France.

En 1927, les quatre Mousquetaires du tennis français : Lacoste, Borotra, Brugnon et Cochet, ravissent pour la première fois la Coupe Davis aux États-Unis. La défense du célèbre trophée devient alors une cause nationale et un stade est édifié en neuf mois pour abriter la revanche de 1928 entre Français et Américains. Situé à Paris, en bordure du bois de Boulogne, le nouveau complexe porte le nom de Roland Garros, pionnier de l'aviation mort au combat en 1918.

Témoin des faits d'armes des Mousquetaires qui conservent la Coupe Davis pendant cinq ans, le stade accueille également chaque année les Championnats Internationaux de France, véritable championnat du monde sur terre battue, qui comptent parmi les quatre tournois du Grand Chelem aux cotés de l'Open d'Australie (Melbourne), de Wimbledon (Londres) et de l'US Open (New York). Ainsi, depuis 80 ans, l'histoire même du tournoi se confond avec celle du stade. En 1994, le nouveau deuxième court du stade est baptisé court Suzanne Lenglen, du nom de la grande joueuse française des années 20. Lors de l'édition 2008 du tournoi, les quatre tribunes du court Philippe Chatrier sont rebaptisées aux noms des 4 Mousquetaires. Ses installations se sont considérablement développées dès la fin des années 70 et ont notamment bénéficié de trois extensions en 1978, 1986 et 1994.

Aujourd'hui, le stade Roland Garros s'étend sur une superficie de 8,5 hectares.

ENJEUX

Contexte du projet

Avec près de 450.000 spectateurs et 3 milliards de téléspectateurs potentiels dans 195 pays, les Internationaux de France sont devenus un événement majeur du sport mondial. Ils sont à ce titre l'une des vitrines prestigieuses de la Ville de Paris et le stade Roland-Garros est désormais identifié comme faisant partie du patrimoine parisien. De surcroît, une récente étude a montré que celui-ci génère chaque année 250 M€ de retombées économiques pour l'agglomération parisienne.

Outre l'organisation de cette manifestation mondiale, le site de Roland-Garros permet à la Fédération Française de Tennis, délégataire de service public et 1ère fédération de sport individuel et féminin par le nombre de ses licencié(e)s, de remplir ses diverses missions et de former de futurs champions dans son centre d'entraînement de très haut niveau. De plus, l'exemplarité du tournoi est un facteur de développement de la pratique du tennis en France et à Paris.

Les missions et activités développées sur ce site, propriété de la Ville de Paris, le sont dans un souci d'excellence dont la qualité des installations et de l'accueil sont une composante reconnue.

Aujourd'hui, les installations du Stade de Roland-Garros ne sont plus au niveau de celles des autres tournois du Grand Chelem malgré un investissement fédéral de 200 M€ sur les vingt dernières années.

En particulier, ce stade souffre d'un déficit de surface : les autres stades du Grand Chelem disposent de superficies largement supérieures. La trop grande exigüité du site handicape les conditions d'organisation des Internationaux de France ; elle est génératrice, par les contraintes qu'elle impose, de nuisances. Cette situation les fragilise par rapport aux autres Tournois du Grand Chelem. En outre, une concurrence à terme est à craindre de certaines villes qui se sont dotées d'installations tennistiques de grande qualité comme tout récemment Madrid.

Plus de 100.000 demandes d'accès du grand public n'ont pu être satisfaites lors du Tournoi 2009, faute d'installations adaptées.

Les conditions d'organisation du tournoi ne permettent pas d'anticiper les besoins d'un événement de cette importance.

La Fédération Française de Tennis souhaite préserver cet élément de notre patrimoine sportif parisien. Il est donc nécessaire de réaffirmer la présence du tournoi de Roland-Garros au sein de l'élite mondiale avec un équipement de très grande qualité, digne de la capitale, parfaitement respectueux de son environnement.

Une extension du site, qui d'ailleurs avait été envisagée lors de la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, est donc indispensable. Il n'est bien sûr pas question pour la Fédération Française de Tennis de revendiquer un niveau de surface équivalent à celui des autres Tournois du Grand Chelem, mais simplement de desserrer les contraintes actuelles afin de faciliter les circulations des différents publics et d'accueillir les joueurs dans des conditions conformes aux nouveaux standards du sport professionnel de haut niveau. De plus, la prise en compte des exigences du développement durable en sera améliorée. Ainsi, cette extension pourra trouver naturellement sa place dans la continuité du site parisien intimement associé à l'identité des Internationaux de France. Le développement du stade est volontairement qualitatif.

Une organisation du tournoi qui a atteint les limites fixées par le site

La fréquentation du tournoi Roland Garros est inférieure aux trois autres tournois du Grand Chelem, alors que la demande de places en provenance des licenciés et du grand public ne peut plus être satisfaite. Les 8,5 hectares du site de Roland Garros correspondent à la plus petite des surfaces utilisées par les tournois du Grand Chelem.

Situation de saturation à laquelle le tournoi doit faire face aujourd'hui:

Roland Garros

85 000 m² - 420 000* spectateurs sur quinzaine
35 800 spectateurs (record d'affluence sur une session)
4 200 spectateurs/ha

Flushing Meadow

140 000 m² - 720 000** spectateurs sur quinzaine
36 800 spectateurs (record d'affluence sur une session)
2 600 spectateurs/ha

Melbourne Park

200 000 m² - 605 000** spectateurs sur quinzaine
42 500 spectateurs (record d'affluence sur une session)
2 100 spectateurs/ha

Wimbledon

200 000 m² - 470 000 spectateurs sur quinzaine
40 200 spectateurs (record d'affluence sur une session)
2 000 spectateurs/ha

* 15 jours de compétition à Roland Garros - 14 dans les autres tournois

** L'importance de l'affluence est essentiellement due à l'organisation de sessions de soirée

LE SITE DU CONCOURS

Le terrain

Le terrain d'assiette, d'une superficie de deux hectares environ, est situé au 10, boulevard Murat, dans le 16^{ème} arrondissement de Paris à proximité de la Porte d'Auteuil.

Il présente une forme allongée orientée Nord-Sud, dont le grand côté à l'Est borde le boulevard Murat. Il s'insère entre la place de la Porte

d'Auteuil située au Nord, l'avenue de la Porte Molitor au Sud et l'avenue du Général Sarraill à l'Ouest.

Ce stade accueille actuellement des activités sportives de plein air. Des installations techniques de communications sont situées en sous-sol sur une partie du terrain. En enclave sur le même îlot, un bâtiment de forme cylindrique accueille les bureaux de France Télécom.

Le site

Le site du stade Georges Hébert assure une transition entre le front urbain bâti situé au Nord entre le boulevard Murat et l'avenue du Maréchal Lyautey, et le lycée Jean de la Fontaine au Sud.

Du côté Ouest, il s'ouvre sur le jardin des Poètes, et dans sa continuité, sur les serres d'Auteuil. Il bénéficie de la proximité immédiate de la station de métro Porte d'Auteuil.

Une exigence d'insertion urbaine

Le quartier est actuellement le lieu de développement de plusieurs projets structurants (logements place d'Auteuil, piscine Molitor, stade Jean-Bouin...).

Le site bénéficie de la proximité du jardin de Poètes et des serres d'Auteuil. Le nouvel équipement constituera une transition entre le secteur urbain et ces espaces verts sans en remettre en question l'usage différencié et en respectant intégralement ces derniers.

La volonté de réaliser un projet architectural et paysager exceptionnel.

L'architecture du bâtiment devra se traduire en terme de finesse et de beauté. La dimension paysagère étant très présente dans les objectifs de la Fédération Française de Tennis pour cette consultation, il est demandé que les équipes d'architectes s'associent des compétences d'un paysagiste afin que le dialogue entre le bâti et le végétal soit une dimension forte du projet.

PROGRAMME

L'équipement

Ce nouvel équipement, exclusivement dédié au tennis, permettra de doter le Tournoi d'un court central moderne de 15 000 places équipé d'une couverture mobile et de deux courts couverts annexes de 2500 et 1000 places. Les grandes unités du programme du stade central sont :

les espaces d'accueil, l'aire d'évolution principale, les tribunes et services du grand public, les tribunes et services des officiels et des relations publiques, les tribunes et espaces des médias, les espaces joueurs et arbitres ainsi que le centre d'entraînement fédéral et les services généraux.

Cet équipement a pour vocation de fonctionner en synergie avec le stade de Roland-Garros pendant le tournoi des Internationaux de France. Il pourra également accueillir des compétitions «in-door» de tennis comme le Masters Series de Paris, et des phases finales de Coupe Davis ou de Fed Cup.

Enfin, le nouveau complexe permettra d'accueillir l'extension des structures du Centre National d'Entraînement de la Fédération Française de Tennis et de mener à bien les actions de service public dévolues par l'État à la Fédération et d'intérêt général, en particulier ses actions éducatives ou sociales.

La Fédération Française de Tennis propose d'ouvrir ce nouvel équipement aux associations sportives et scolaires dans le respect de ses contraintes d'exploitation.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Cet équipement est une opportunité pour développer des solutions innovantes de développement durable conformément aux objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris.

Insertion harmonieuse du bâtiment dans son environnement

Aménagement de la parcelle pour un développement urbain durable

Il est essentiel que le projet s'inscrive dans une logique de développement durable appliquée à la gestion du territoire :

- Orientation des volumes bâtis et ensoleillement
- Préservation/amélioration des écosystèmes et de la biodiversité
- Lisibilité de cheminement ;
- Choix d'espèces végétales bien adaptées au climat et au terrain
- ...

Qualité d'ambiance des espaces pour les utilisateurs

L'enjeu consiste à créer un confort agréable pour les utilisateurs de l'équipement tant pour l'ambiance climatique que pour les ambiances acoustique et visuelle.

Les espaces plantés sont un moyen de traiter certains des éléments de ces préoccupations comme la protection du soleil ou des vents.

Gestion de l'énergie

Les objectifs s'insèrent dans les objectifs du plan Climat de la Ville de Paris.

En particulier, la préconisation d'une consommation énergétique primaire de 50 kWh/an/m² est retenue.

De plus, il a été demandé que des solutions techniques soient recherchées par les concurrents pour faire appel à des énergies renouvelables, telles que la géothermie ou le photovoltaïque.

Gestion de l'eau

Véritable enjeu environnemental de société, la gestion de l'eau permet de limiter l'épuisement de la ressource naturelle, les pollutions potentielles et les risques d'inondation. Gérer l'eau sur une opération de construction vise à optimiser l'alimentation en eau potable, la gestion des eaux pluviales et l'évacuation des eaux usées.

Concernant cet aspect, le projet sera conforme au plan d'assainissement de Paris en cours d'approbation.

Confort acoustique

La notion de «confort acoustique», comme celle de «qualité d'ambiance sonore» d'un lieu, peut être appréhendée en ayant recours à deux dimensions complémentaires. La qualité et quantité d'énergie émise par les sources, et la qualité et quantité des événements sonores du point de vue des spectateurs.

Chantier à faibles nuisances

La tenue du chantier devra être conforme au règlement de la voirie parisienne.

Gestion des déchets d'activités

L'enjeu environnemental associé à la gestion des déchets d'activité est de limiter la production de déchets ultimes. Pour cela, il convient de mettre en œuvre les dispositions qui assureront la séparation des déchets en phase d'exploitation en vue d'une valorisation optimale, en relation avec les filières de valorisation locales.

L'autre enjeu de gestion des déchets d'activité est la qualité intrinsèque du système : non seulement cela assure la fonctionnalité et le confort pour les usagers, mais cela constitue également un garant de l'efficacité des mesures pour une valorisation optimale.

La valorisation des déchets consiste à réintroduire tout ou partie des déchets dans le circuit économique. Le maître d'ouvrage peut influencer le devenir des futurs déchets d'activité par ses choix de conception qui vont :

- Conditionner le nombre de déchets qui pourront être séparés : nature, nombre et superficie des différents locaux et zones déchets (au sein du bâtiment et sur la parcelle) ;
- Favoriser la mise en application de cette séparation des déchets en optimisant le positionnement des différentes zones de déchets et les circuits (collecte, regroupement, enlèvement) ;
- Inciter et faciliter les actions des différents intervenants (usagers et

personnel d'entretien) en mettant à disposition l'espace adéquat et de qualité (stockage et circulation).

D'ores et déjà, la Fédération Française de Tennis s'est engagée dans cette voie en mettant, par exemple, à disposition des spectateurs des compacteurs/recycleurs de canettes métalliques. Le tri sélectif des déchets pratiqué par la Fédération sera poursuivi et développé.

Gestion de l'entretien et de la maintenance

Cet objectif s'intéresse aux opérations d'entretien et de maintenance qui permettent de garantir dans la durée les efforts accomplis en matière de développement durable: nettoyage, contrôle, dépannage, réparation, remplacement d'éléments, etc...

Cette garantie est assurée par une bonne maintenance du bâti et de l'ensemble de ses équipements.

Fédération Française de Tennis et ICADE Promotion



« Le nouveau stade de Roland-Garros est à lire comme le prolongement de l'espace de la porte d'Auteuil vers un jardin haut privativé durant le tournoi, mais il a vocation à conserver son caractère public durant le reste de l'année.»



MARC MIMRAM
ARCHITECTE
(lauréat)

« Nous vous proposons d'aller au delà et de réaliser le premier grand équipement sportif à énergie positive de la Ville de Paris. Cela est possible par l'intégration de 1 500 m² de cellules photovoltaïques complémentaires qui pourraient être installées sur les façades sud et ouest. Relevons ce défi. Il nous paraît hautement symbolique à l'heure de l'extension du nouveau stade de Roland-Garros. »



UN STADE FAÇONNÉ PAR LA LUMIÈRE

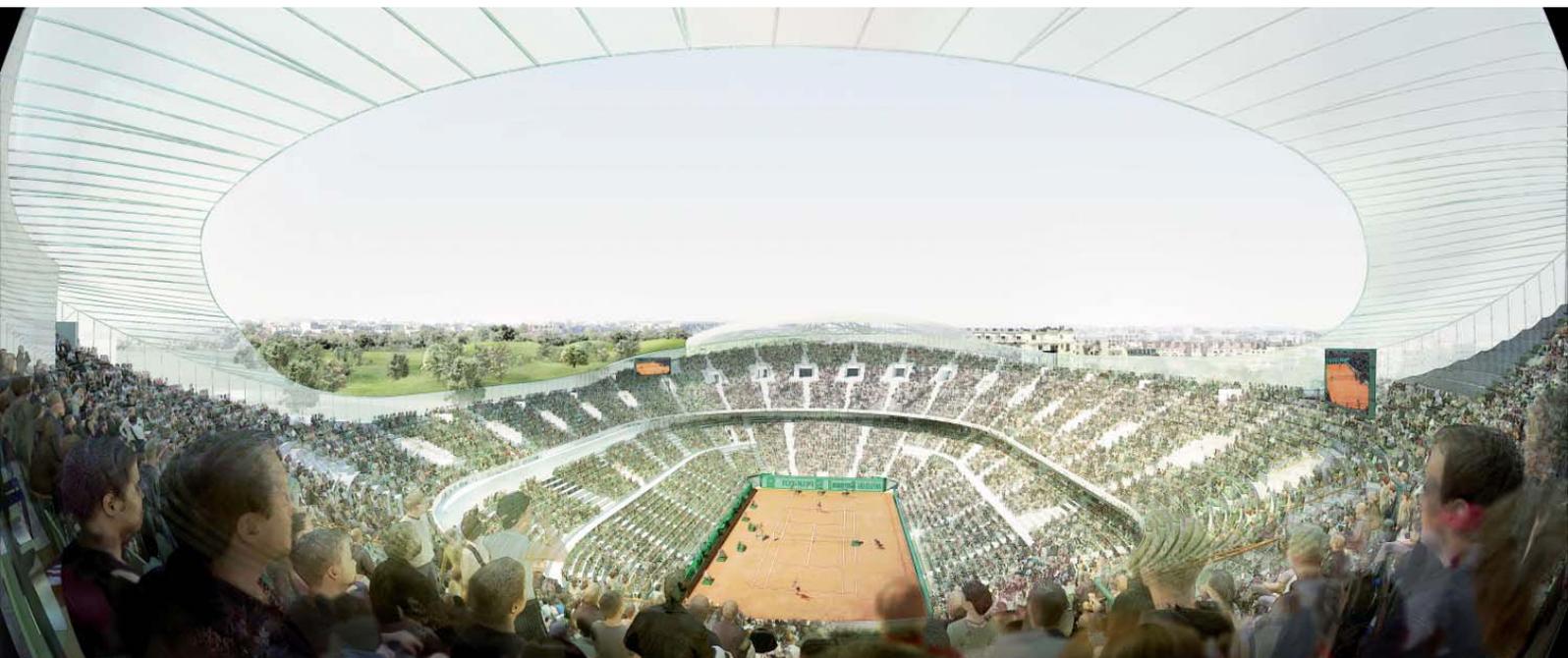
« Tous les terrains de tennis de Roland-Garros sont installés avec un angle de $19,8^\circ$ par rapport au nord, il ne s'agit pas ici d'un hasard ni d'un signe mystique mais de l'orientation la optimale qui permet le soir à l'ombre portée par les gradins de rester toujours parallèle à l'alignement longitudinal du cours. C'est dire à quel point ces stades ont été façonnés avec un objectif qui est de laisser pénétrer la lumière le plus tard possible sur le terrain de jeux depuis l'ouest afin que l'on puisse jouer à découvert le plus tard possible. Cette intelligence de la mise en relation du bâtiment avec les mouvements du soleil montre à quel point Roland-Garros est une arène qui s'ouvre comme une ode au plaisir de retrouver l'été. »

« La couverture mobile est pliable en plateau acier. Elle se découvre et libère le toit du stade en cinq minutes. Deux minutes supplémentaires permettent de fermer le stade latéralement. Cette couverture est recouverte de cellules photovoltaïques permettant, avec d'autres dispositions, de réaliser un stade avec un réel label haute qualité environnementale. »

« Nous voulons faire de ce nouveau central, un lieu généreux, de plaisir, de rencontre qui soit fabriqué, façonné, formé pour cette date fixe dans l'année et les lumières qui l'accompagnent. »

MARC MIMRAM ARCHITECTE

Marc Mimram Ingenierie,
BET structure/Economiste,
Michel Desvigne, Paysagiste,
EURODIM, Ingénierie mécanique,
INEX, BET fluides,
AAB, BET acoustique,
TRANSOLAR, HQE,
LEOPOLD-FAUCONNET, Architectes d'intérieur
TECHNICITE, VRD,
AARTILL, Éclairagiste,
CASSO, Conseil sécurité



RENZO PIANO WORKSHOP BUILDINGS

Renzo Piano, Architecte
Michel Corajoud, Paysagiste
RFR, Façades et système de couverture
SLETEC, Économiste
RFR Eléments, Études environnementales
Espace Temps, Fluides
Roger Labeyrie, Équipement audio-visuel
Peutz, Acoustique
Cosil, Éclairage





**PAUL ANDREU
ARCHITECTE PARIS
ET RICHEZ_ASSOCIÉS**

Paul Andreu Architecte Paris,
Architecte Mandataire
**Richez_Associés, Thomas Richez, Gon-
zalo Mouesca (collaborateur),**
Architecte Associé
B.E.T. Ingerop,
Conseil & Ingénierie
T/E/S/S, atelier d'ingénierie,
B.E.T. façades et structures spéciales
ADSC, Architecture et Développements
Sonia Cortesse,
B.E.T. développement durable
Vanguard,
Économiste
CSTB Grenoble,
Acousticien
HYL, Hannetel Yver Laforge,
Paysagiste
Les Eclaireurs,
Éclairagiste
Artefact,
Maquettiste
Luxigon,
Perspectiviste





ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC

Atelier Christian de Portzamparc,

Conception générale du projet, architecture et urbanisme,
Mandataire du Groupement et co-contractant ; Christian de
Portzamparc, Architecte, Urbaniste ; assisté de Duccio Cardelli, Chef de
projet ; Agnès de Bondy, Architecte ; Olivier Desz, Architecte

Vincent Barué Architectures,

Conception générale, programme et intégration urbaine du projet,
co-contractant ; Vincent Barué, Architecte ; Nicolas Boutet, Architecte

RTKL International Ltd,

Conception générale et fonctionnement des équipements dévelop-
pés dans le cadre du projet, co-contractant ; Ron Turner, Architecte ;
Jonathan Emmett, Architecte

Christine Danolky,

Aménagement Paysager, co-contractant ; Christine Dalnoky,
Architecte assisté de Rémi Salles, Architecte

Arcadis, VRD ,

génies civil, géotechnique, infrastructure, co-contractant ; Michel
Moussard, Ingénieur ; Rémi Degavoty, Ingénieur

Terrell,

Fluides, démarche HQE, structure métallique, co-contractant ;
Philippe Stinglhamber, Ingénieur ; Zbigniew Koszut, Ingénieur ;
Laurence Dallot, Ingénieur

Ledigarcher-Vanguard,

Économie du projet, co-contractant ; Patrick Ledigarcher, Économiste ;
Michael Drgon, Économiste

Uni-Systems,

Couverture amovible, sous-traitant ; Peter Fervoy

XU Acoustique,

Acoustique, sous-traitant ; Albert Xu, Acousticien ; assisté de Nicolas
Gallaud, Acousticien

Beolis,

Technologie, équipements audiovisuels et médias, sous-traitant ;
Etienne Kessler

G2 Strategic,

Marketing et valorisation des lieux sportifs, sous-traitant ; Marshall
Glickman

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ARCHITECTURE POUR LE
NOUVEAU STADE
ROLAND-GARROS

Exposition du 9 juillet au 30 août 2009. Entrée libre.
Ouverture du mardi au samedi de 10h30 à 18h30 et le dimanche de 11h00 à 19h00.

CONTACT PRESSE

Pavillon de l'Arsenal

Julien Pansu

Responsable de la communication et du multimédia

Tel : 01 42 76 31 95 / e-mail: julienpansu@pavillon-arsenal.com

Dossier de presse téléchargeable à l'adresse internet suivante :

<http://www.pavillon-arsenal.com>

Illustrations libres de droits sur demande.



PAVILLON DE L'ARSENAL

Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture
de Paris. 21, bd Morland 75004 Paris France - 01 42 76 33 97 - www.pavillon-arsenal.com